

Chers collègues,

Lorsque les Maures brûlent, c'est le cœur du Var qui est affecté.

Nous avons tout d'abord une pensée pour les deux victimes et nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles. Nous pensons aussi aux 26 blessés en leur souhaitant un prompt rétablissement.

Le drame vécu ces derniers jours par les communes de Gonfaron, Le Luc, Les Mayons, Vidauban, Le Cannet des Maures, La Garde Freinet, le Plan de la Tour, La Croix-Valmer, Cavalaire, Grimaud, Cogolin, la Môle et Gassin, touche chacun d'entre nous dans notre cœur de Maires varois.

Le feu est redouté de tous, et lorsqu'il frappe quelque part, nous nous sentons tous concernés car il détruit notre si précieux patrimoine naturel, végétal comme animal.

Je salue le travail collectif remarquable de l'ensemble des forces de secours et de sécurité sur place, leur courage et leur abnégation. Je salue également le comportement exemplaire des populations des communes concernées et nous les encourageons à continuer à respecter les consignes de sécurité émises par la Préfecture:

Il est indispensable de rester extrêmement prudent et responsable.

Enfin, je salue le courage et le travail considérable de mes collègues maires et des élus locaux des communes frappées par les flammes et des communes voisines qui sont sur le terrain depuis lundi, notamment en organisant la prise en charge des sinistrés.

Notre département a toujours été uni dans sa diversité territoriale. Aujourd'hui, il est de notre devoir de nous rassembler, d'être plus que jamais solidaires face à cette épouvantable catastrophe.

A cet effet, nous mettons en place une logistique cohérente et organisée, afin d'être le plus efficace possible pour répondre aux difficultés rencontrées dans chacune des communes touchées. Le Var doit une fois encore surmonter cette terrible épreuve.

L'association des Maires du Var en coordination avec chacune de nos 153 communes, avec les collectivités départementales et régionales, les chambres consulaires et sous la responsabilité de la Préfecture du Var, va lancer, dans le cadre d'un guichet unique, une collecte ouverte aux collectivités.

Un compte dédié est ouvert sous les coordonnées suivantes :

ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR - COLLECTE DONS - INCENDIE AOUT 2021

CCP Marseille. Code établissement : 20041. Code guichet : 01008. N° de compte : 0290097M029. Clé RIP : 71.

IBAN : FR51 2004 1010 0802 9009 7M02 971. BIC : PSSTFRPPMAR.

SIRET : 39288368200016. Code NAF : 9499 Z.

La solidarité s'organisera avec les Maires sinistrés à travers leur bureau d'aide sociale.

La première à s'être manifestée est notre collègue Suzanne Arnaud, avec la plus petite commune du Var, Riboux. Elle nous donne ainsi l'élan du cœur qui va continuer à se manifester.

Siège social
Conseil Départemental du Var
Rond-Point du 4 décembre 1974 - BP 198
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Tél. : 04 98 10 52 30 - Fax : 04 98 10 52 39
✉ contact@amf83.fr



Hubert FALCO
Président des Maires du Var
Maire de Toulon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
de la VALLÉE du GAPEAU
ARRIVÉE LE

20 AOUT 2021

